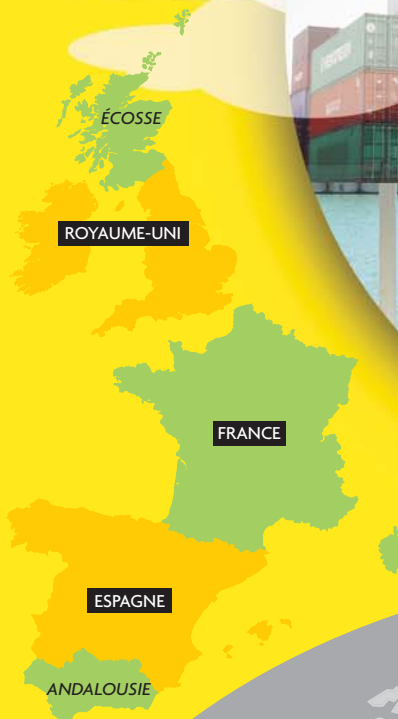
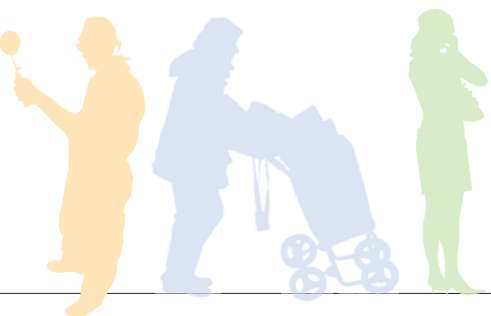


GOUVERNANCE ET PRATIQUES D'AVENIR

au sein des entreprises et des territoires



XXX^{ème}
SESSION NATIONALE
SEPTEMBRE 2009-MAI 2010



GOVERNANCE ET PRATIQUES D'AVENIR

Dans un contexte d'extrême incertitude, de défiance, d'appréhension et de pertes de repères, chaque acteur en responsabilité s'interroge sur les voies et les moyens de sortir de la situation présente et de préparer l'avenir.

Systemique, la crise accroît le sentiment d'irréversibilité des effets négatifs d'un mode de développement et de croissance basée sur la rentabilité à court terme : elle replace le principe de responsabilité au cœur des transactions, des échanges et des décisions. Les conséquences sociales considérables obligent à reconsidérer la dimension humaine de l'entreprise, la place du capital humain et sa contribution à la création de valeur. Elle invite par voie de conséquence à **repenser les modes de gouvernance des entreprises et leur rapport avec leur performance.**

La période que nous traversons rend ces thématiques d'autant plus prégnantes que **les périmètres de responsabilité de chacun des acteurs** (entreprises, Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux, corps intermédiaires, société civile) **devront être collectivement redéfinis** au regard des enjeux que chacun sera en mesure d'assumer.

Sous la pression de plusieurs facteurs (la crise financière, la limite de nos ressources, le réchauffement de la planète, la destruction d'emploi et d'activités, les menaces sur la cohésion sociale), les entreprises, volontaires ou contraintes, par nécessité ou conviction, vont être poussées au changement.

Quelles seront ces évolutions dans les manières d'entreprendre, les modes de gouvernance au sein des entreprises et des territoires, **les modes de mobilisation, d'usages et de renouvellement des ressources** tant financières, qu'humaines et environnementales ?

Actuellement, on assiste à une montée en puissance de la référence au **développement durable** au sein des entreprises et plus largement au sein des institutions et de la société civile. Le développement durable semble être « le cadre de référence » incontournable qui guiderait l'évolution des comportements individuels et collectifs vers un nouvel ordre économique où la question de la cohérence sur le long terme entre efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement se trouverait radicalement modifiée.

Force est de constater que dans nombre de cas, il y a loin du discours aux démarches tangibles et, plus problématique, il est souvent difficile de comprendre au travers de la communication des entreprises la cohérence et l'intégration des démarches engagées sur les trois volets : économique, social et environnemental.

Les modes opératoires pour y parvenir sont loin d'être évidents. Il n'existe pas une voie unique alternative mais bien une diversité d'approches. La donne est suffisamment complexe pour qu'il soit nécessaire d'approfondir ce qui a pu se faire et s'expérimenter en substance au sein des entreprises et des institutions.

De fait, depuis plusieurs années, des grands groupes, des PME/PMI, des entreprises du secteur social et solidaire, évoluent, innovent, s'organisent pour **répondre à ces enjeux de long terme.**

Il s'agit d'explorer en quoi et à quelles conditions, ces démarches peuvent-elles apporter des réponses alternatives solides ? À quels modèles économiques d'entreprises correspondent-elles ? Quelle est la nature des innovations ? Sur quoi portent-elles ?

Comment les intérêts et les attentes des parties prenantes (actionnaires, investisseurs, employés, syndicats, clients/consommateurs, fournisseurs, sous-traitants, concurrents, partenaires, pouvoirs publics, collectivités territoriales, associations, ONG, citoyens) **sont-elles prises en considération dans les prises de décision ?** Quels en sont les incidences sur le management de l'entreprise, l'organisation du travail, les relations sociales et les investissements concernant les ressources humaines ?

Comment s'organise le dialogue avec chacune de ces parties prenantes et comment le dialogue social s'articule avec ces échanges ? Quels sont les niveaux d'implication des différents acteurs dans les processus de décision ? Quelles sont les formes de dialogue et les sujets en fonction des interlocuteurs : négociation, codécision, concertation, consultation, information ? Quels sont les lieux et les instances concernées ? Sur la base de quelles informations ? Comment se gèrent les intérêts contradictoires, les conflits de légitimité, de représentativité ?





au sein des entreprises et des territoires

Quels rapports ces entreprises entretiennent-elles avec le territoire qui les environne ? Dans quels réseaux d'acteurs s'inscrivent-elles ? En quoi et comment sont-elles parties prenantes du maintien et du développement des patrimoines collectifs territoriaux économiques, humains et environnementaux ?

Approfondir la compréhension des processus d'innovation au sein des secteurs, filières, configurations productives émergentes, comprendre les implications d'une évolution des entreprises vers des formes d'économies plurielles (économie verte, économie immatérielle, économie de la connaissance, économie circulaire, économie de la fonctionnalité) constitue un enjeu de gouvernance de premier plan pour l'action de l'Etat et des collectivités territoriales.

Cette intelligence collective économique et sociale s'avère indispensable pour repérer les démarches qui sont en mesure d'apporter des réponses aux enjeux de long terme, d'en évaluer la portée, leur pertinence, leurs conditions de généralisation.

Elle s'avère tout aussi essentielle pour concevoir des modes appropriés d'accompagnement des entreprises, d'engagement des partenaires et créer un environnement favorable à leur développement et leur consolidation.



À TRAVERS UNE ORIENTATION INTERNATIONALE AFFIRMÉE, LA XXX^{ème} SESSION NATIONALE DE L'INTEFP propose une large mise en perspective de ces questions :

Dans un cadre privilégié, sans lien direct avec un enjeu de prise de décision ou de négociation, par un processus collectif d'échanges et de réflexions.

> Elle permettra :

- d'identifier les stratégies d'entreprises et les démarches d'institutions qui tentent d'apporter des réponses aux enjeux de long terme,
- d'analyser les lieux, les modes, les processus concrets d'évolution et d'innovation,
- d'examiner, la place, la logique, les enjeux des différentes parties prenantes,
- de participer à une réflexion commune en confrontant la diversité des approches et des expériences analysées,
- de resituer le rôle du dialogue social dans la construction de nouveaux modes de gouvernance.

> Vous êtes :

- responsable d'un syndicat de salariés,
- responsable d'une organisation professionnelle, chef d'entreprise, directeur(trice) opérationnel(le) (ressources humaines, développement durable, etc), directeur(trice) ou président(e) d'association,
- cadre supérieur d'une administration de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'une structure publique ou para-publique,
- élu, journalistes.

> Vous désirez prendre part à :

- des échanges et des confrontations qui portent sur le thème de la gouvernance, du développement durable et la prise en compte des enjeux de long terme au sein des entreprises et des territoires,
- une analyse pluri disciplinaire qui conjugue interventions de spécialistes aux pratiques des acteurs sociaux,
- une réflexion collective qui s'appuie sur une expertise de haut niveau, des visites d'entreprises, et des éclairages internationaux comparatifs.

> Vous voulez participer à une démarche active :

- qui prenne en compte la diversité des intérêts et des points de vue,
- qui se fixe pour objectif un travail d'analyse et de capitalisation sur le thème traité,
- qui vise un développement personnel,
- qui participe de la promotion du dialogue social.





DEVENEZ AUDITEUR DE LA XXX^{ème} SESSION NATIONALE

Vous rejoindrez un groupe composé de trente décideurs institutionnels et acteurs sociaux, auquel s'ajouteront deux parlementaires et un journaliste. Vous participerez à un échange original de pratiques et d'idées susceptibles de conduire à une nouvelle mise en perspective du sujet.

DANS UN CYCLE DE 5 MODULES

- › **MODULE 1 :** INTEFP À MARCY L'ÉTOILE DU 21 AU 25 SEPTEMBRE 2009
- › **MODULE 2 :** ESPAGNE, ANDALOUSIE DU 16 AU 20 NOVEMBRE 2009
- › **MODULE 3 :** FRANCE DU 18 AU 22 JANVIER 2010
- › **MODULE 4 :** ROYAUME-UNI, ÉCOSSE DU 08 AU 12 MARS 2010
- › **MODULE 5 :** INTEFP À MARCY L'ÉTOILE DU 03 AU 07 MAI 2010

AVEC UN COLLOQUE DE RESTITUTION AU 2^{ème} SEMESTRE 2010

* **Attention :** pour les modules 2 et 4, ces dates ne prennent pas nécessairement en compte les temps de transports : nous pourrions être amenés à effectuer ces déplacements le samedi et (ou) le dimanche.

› Le conseil scientifique de la XXX^{ème} session nationale

- **Pascale LEVET**, Directrice technique et scientifique de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT),
- **Michel BOUTON**, Vice-président de l'association des Auditeurs de l'INTEFP,
- **Pierre-Yves GOMEZ**, Professeur - Management Stratégique, Directeur de l'Institut Français de Gouvernement des Entreprises (IFGE) EM LYON, Co-Responsable mastères recherche Université Lyon II,
- **Jean-Louis LEVET**, Directeur général de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES),
- **Christian du TERTRE**, Professeur en sciences économique, Université Paris Diderot - Paris 7, Directeur scientifique ATEMIS.

› L'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

- **Daniel XIRAU**, Chef de la mission des actions européennes et internationales,
- **Claire BOITEUX**, Chef de projet en charge des sessions nationales,
- **Christiane GROS**, Assistante.





au sein des entreprises et des territoires

› Prise en charge financière :

- les frais d'hébergement, de séjour et de déplacements ainsi que toutes les dépenses de fonctionnement se rapportant au déroulement de la session sont entièrement pris en charge par l'INTEFP,
- le dépôt d'un dossier de candidature ne donne lieu à aucun frais d'inscription.

› Sélection des candidats :

- la session s'adresse à des personnes sélectionnées en raison de leurs motivations réelles à participer à ces travaux ainsi qu'au regard des responsabilités exercées.
- la sélection des candidats s'effectue au vu d'un dossier ci-joint ou qui peut-être retiré en s'adressant au service ci-après :

INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Christiane GROS

1498 route de Sain Bel - BP 84 - 69280 Marcy-l'Étoile

Tél. 04 78 87 49 88 - Fax 04 78 87 47 00

E-mail : christiane.gros@intefp.travail.gouv.fr

- Les dossiers de candidatures doivent être retournés à la même adresse **avant le 19 JUIN 2009**
- Les candidatures sont traitées dans la limite des places disponibles.
30 places sont prévues, réparties en 3 collèges :
 - un collège État et collectivités territoriales,
 - un collège syndicat,
 - un collège employeurs.
- La liste définitive des personnes retenues pour participer à la session est établie par l'INTEFP **le 30 juin 2009**.
- Elle fait l'objet d'un arrêté ministériel qui est publié au Journal Officiel de la République Française.

› Engagement des candidats :

- Les candidats s'engagent expressément à participer à tous les modules de la session et à respecter la charte des auditeurs qu'ils doivent parapher et transmettre à l'INTEFP avec leur dossier de candidature.



GOUVERNANCE ET PRATIQUES D'AVENIR

*au sein des entreprises
et des territoires*



1498 route de Sain Bel
BP 84 • 69280 Marcy-l'Étoile
Tél. 04 78 87 47 47
Fax 04 78 87 47 00
Site Intranet :
www.intraint.travail.gouv.fr

Directeur de la publication :
André CANO
Coordination générale :
Katia PONTAL-COGNE

Illustrations, photos, graphisme :
Gilles BRUNEL (06 13 06 26 94)

